

# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

Union Postale

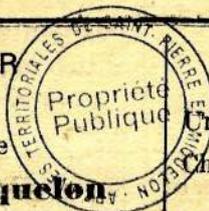
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

### LA SITUATION POLITIQUE

De Monsieur RIBOT

Tout le monde s'accorde à reconnaître que M. Ribot, député du Pas-de-Calais, ancien président du conseil des ministres, chef du parti républicain progressiste dans le pays, occupe à l'heure actuelle la première place parmi les orateurs du Parlement. A droite, la grande voix de M. de Mun s'est tue; à l'extrême-gauche, M. Jaurès semble plutôt s'en tenir pour le moment aux combinaisons quotidiennes de la politique qu'aux principes d'action générale. Or, il n'y a d'éloquence véritable, au sens élevé du mot, que celle qui s'inspire d'une doctrine et d'un intérêt d'ordre universel. A ce point de vue, il faut avouer que M. Ribot est l'éloquence même, et je comprends que l'Académie française ait songé à lui donner le fauteuil du duc d'Audiffret-Pasquier, qui est sous la coupole le siège particulièrement destiné aux orateurs et hommes d'État.

La carrière de M. Ribot a été tout entière occupée par l'éloquence politique et le maniement des affaires, et une merveilleuse unité a présidé à son développement progressif. Secrétaire et ami de Dufaure, qui fut un des premiers ministres républicains de la France après 1870 et surtout à la suite des événements qui compromirent à tout jamais la possibilité d'une restauration monarchique dans notre pays, M. Ribot était d'ailleurs à bonne école pour devenir un excellent « parlementaire ». Le don de la parole aidant, il se fit très vite une place éminente dans les conseils du gouvernement. Il aurait pu, comme tant d'autres, briguer un portefeuille à l'âge où les ambitions sont impatientes, mais il aime mieux attendre son heure. Et cette heure vint tard, sans doute, si l'on considère que M. Ribot avait cinquante ans lorsqu'il fut nommé ministre. Seulement elle sonna de la manière la plus opportune pour la nation et pour lui-même. M. Ribot est de ceux que le pouvoir a grandis et qui, lorsqu'ils sont rentrés dans le rang après

avoir quitté les honneurs, ont paru à leur entourage supérieurs au rôle qu'ils avaient joué et prêts à reprendre pour le plus grand bien du pays les fonctions qui déjà leur avaient été dévolues. Ils sont rares assurément les hommes politiques dont on a le droit, en toute sincérité, de faire cet éloge.

Aujourd'hui, M. Ribot a soixante trois ans, étant né à Saint-Omer (ville qu'il représente au Parlement) le 7 février 1842, et jamais plus que maintenant il n'a semblé plus en possession de ses moyens d'action politique et sociale. On sait quelle part brillante il a prise à toutes les discussions parlementaires depuis vingt ans; mais on doit surtout reconnaître la part si utile qu'il y a prise en ces dernières années. Son opposition très raisonnée et nullement conçue contre les ministères Waldeck-Rousseau et Combes a achevé de le faire mieux connaître de ceux qui pouvaient se méprendre sur ses intentions. Alors que la plupart des opposants à nos derniers ministres n'aspiraient qu'à mettre en pratique la fameuse et éternelle devise: Ote toi de là que je m'y mette! M. Ribot, lui, a toujours donné à entendre et, ce qui est préférable, a prouvé par son exemple qu'il ne recherchait pas le pouvoir et qu'il apporterait son concours le plus loyal à tout ministère, quel qu'il fût, qui respecterait les traditions nationales et n'irait pas contre la volonté clairement manifestée de la nation de vivre en état de paix civile.

Par cette attitude loyale et désintéressée, le chef éminent du groupe progressiste à la chambre s'est acquis dans le pays une autorité que personne ne songe à lui contester, mais qu'on n'a peut-être pas toujours suffisamment mise en lumière. Ajoutez à cela la portée considérable et le retentissement d'une éloquence qui dépasse de beaucoup le cercle restreint de l'auditoire auquel elle s'adresse, et vous aurez l'ensemble des raisons qui assurent à M. Ribot la situation tout à fait exceptionnelle que le consentement universel de ses concitoyens lui attribue présentement.

EUGÈNE GRELÉ  
Docteur ès lettres

### LA CONSIGNE EST DE RONFLER

Après avoir opéré dans les couloirs et les antichambres des ministères, M. Louis Legasse reprend sa plume de journaliste et redevient rédacteur en chef de son journal, la Vigie.

C'est assez dans l'ordre des choses de sa manière de faire qu'il commence par se congratuler de la réception enthousiaste qui aurait dû lui être faite, tout comme si c'était arrivé.

Pour se donner plus d'haleine, il se fait aider par un nouveau collaborateur qualifié **Cémoi**, dont le nom dépeint bien le personnage qu'il cache.

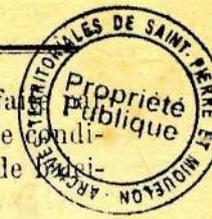
Pour les besoins de la cause la consigne est de ronfler; c'est à dire de faire le bon apôtre et d'impliquer aux adversaires toutes les violences de langage que lui, les Pompéi et les Poirier-Bottreau ont déversé sur ceux qui avaient le tort de ne pas penser comme eux.

La belle manifestation électorale, nous la connaissons, d'avoir fait dissoudre le conseil municipal à propos de son désaccord avec la fabrique et cela de complicité avec un gouverneur aux trois quarts inconscient; parcequ'il fallait profiter de la bonne préparation des esprits religieux pour la construction de l'église, lesquels ne verraient que la question église pour pallier l'impopularité du nom Legasse auprès des électeurs indépendants.

A entendre M. Louis Legasse et son collaborateur **Cémoi**, il n'y aurait pas d'homme plus désintéressé que lui sous la calotte des cieux. S'il a fondé la Banque c'est pour le plus grand bien de tous, en attendant il s'en sert.

Le service postal à 100,000 francs lui a été imposé malgré lui, c'est pour cela qu'il n'a cessé de faire des démarches au ministère jusqu'à ce qu'il lui soit renouvelé dans des conditions de non appel régulier à la concurrence étrangère.

A qui fera-t-on croire que M. Louis Legasse n'a retiré aucun intérêt personnel à actionner le slip, la lumière électrique, la biscuiterie, la société de doris?



Dans toutes ces différentes opérations commerciales, on sait aujourd'hui les avantages ou les profits que M. Louis Légasse a retirés; de même avec ses commandités qui ont surtout travaillé pour lui et pas souvent pour eux.

Dans l'affaire baleine, il en sera de même. M. Louis Légasse après avoir promis aux gens de l'île (qu'il fait traiter de versatiles) qu'il n'y aurait pas de baleine, M. Légasse, disons-nous, a fait reprendre cette affaire Baleine en sous mains par M. Auguste Salomon, son commandité.

A ce sujet d'autorisation d'usine de baleine, notre délégué dit à qui veut l'entendre que c'est une affaire entendue et que le nouveau gouverneur marchera plus au doigt et à l'œil que jamais. C'est ce que nous attendons, aussi M. Angoulvant est-il prévenu de ce que sera l'attitude du commerce et de l'armement qui se qualifient d'être encore indépendants.

Dans son dernier numéro de la Vigie, M. Légasse annonce former un nouveau syndicat d'armateurs et de marins. c'est possible et la raison n'est autre que d'essayer de détruire celui existant qui ne marche pas comme le voudrait bien M. Légasse dans cette affaire baleine.

En cela comme au conseil municipal, comme dans le temps à la chambre de commerce, comme aux conseils privé et d'administration, M. Légasse voudrait y avoir la haute main en ayant des hommes à lui, disposés à tout faire pour sauvegarder ses intérêts tant personnels que commerciaux.

Tel est le désintéressement que nous reconnaissons à M. Légasse et certes il serait aussi difficile de nous démentir sur ce point que de nier les intérêts privés divers qui lient ceux qui voudraient nous accabler de leurs sarcasmes quand nous les qualifions d'intéressés à un petit titre quelconque aux combinaisons commerciales et autres par lesquelles M. Légasse les enchaîne à son échar.

Pour le moment et pour donner le change, c'est convenu la consigne est de ronfler et de faire croire que M. Légasse n'a jamais cherché querelle à personne et que si par malheur il a commis pareille vetillité, il en a reçu pleine et entière absolution sans bourse délier.

## CAPITULATION ADMINISTRATIVE

Jeudi dernier, le gouverneur en conseil d'administration a rétabli la fonction et la solde d'un des vicaires supprimés en décembre 1904 sur l'injonction de M. l'inspecteur Arnaud. Après cela, on peut se demander à quoi cela sert d'envoyer des inspections coûteuses si, moins de six mois, après leur départ, on rétablit ce qu'elles avaient

jugé bon de supprimer sans qu'elles aient été, en ce faisant, portées à la moindre partialité pour ou contre.

Cette décision est un premier acte que nous ne manquons pas de critiquer comme une concession complaisante vis-à-vis de M. l'abbé Légasse, et que l'on pourrait presque qualifier de pusillanime, étant donnée l'orientation anticléricale de notre gouvernement.

Comment! parcequ'il plait au susdit supérieur ecclésiastique, dans un intérêt purement personnel, de séjourner constamment en France et d'y envoyer à leur tour les autres membres du clergé, il faut sanctionner ce bon plaisir du clergé! Et M. le gouverneur Angoulvant, à la veille de l'application de la loi de séparation, ne trouve rien de mieux à faire que de grèver le malheureux budget d'un vicaire en plus, quand par ailleurs on mettra en avant l'impossibilité de laïciser par économie. En réalité, il faut être conséquent avant tout, ce sera une complaisance administrative de plus accomplie, celle-là, dans des conditions diamétralement opposées, mais par condescendance directe envers M. l'abbé Légasse.

A l'encontre des plus belles dénégations, nous sommes amenés à constater que le clergé exerce le pouvoir le plus absolu par l'intermédiaire de l'autorité qu'il a enfantée dans un moment de pression cléricale: d'où le clergé exerce le pouvoir à l'aide d'une délégation et l'administration s'incline dévotement devant les compétitions les plus abusives et les plus cléricales.

N. B.—Nous comprenons maintenant cet empressement à faire nommer M. Eugène Salomon, il y avait urgence de donner des gages de bonne entente au parti clérical et baleinard.

## LA BALEINE ET LES SŒURS DE MIQUELON

Grand émoi à Miquelon! Il y a eu dimanche huit jours, il s'y est passé un incident plus comique que grave au sujet des bonnes sœurs et de la baleine.

M. l'abbé Bracq, faisant fonctions de curé de Miquelon, aurait reproché du haut de la chaire au maire de cette localité, M. Borotra, d'avoir sacrifié le spirituel au temporel; c'est-à-dire d'avoir consenti à la laïcisation des écoles de filles, par conséquent au renvoi des

sœurs sur la promesse à lui faite par le gouverneur d'autoriser à cette condition l'établissement de l'usine de baleine à Miquelon.

En la circonstance, sans le savoir et par simple coïncidence, M. l'abbé Bracq venait donner raison à «l'Action laïque» qui, dans son dernier numéro, a dénoncé ce fait de compromission administrative, dénotant chez l'un et l'autre des contractants ce grand désir de sacrifier à Dame Baleine.

Aujourd'hui, on acquiert la certitude que l'autorisation de l'établissement de l'usine de baleine a été consentie à la condition que le maire de Miquelon accepte la laïcisation des écoles de filles de cette localité. Cette certitude de compromission existe parceque ce fait a été mis en évidence d'une part par le curé de Miquelon, qui est on ne peut mieux placé pour savoir à quoi s'en tenir, d'autre part par «l'Action laïque» qui peut être non moins bien renseignée. Donc pour nous, la compromission dénoncée par deux organes bien différents et des plus opposés, est tout ce qu'il y a de plus exact: donnant donnant.

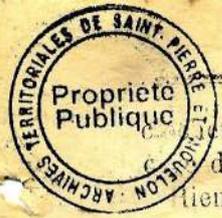
Le comique de l'incident de Miquelon est de voir deux serviteurs de MM. Légasse, l'abbé Bracq d'une part et le maire Borotra, gérant de la maison Légasse de Miquelon, d'être en désaccord: l'un sacrifiant les sœurs à la baleine, l'autre, d'après ses convictions religieuses, étant plutôt disposé à sacrifier la baleine aux sœurs.

Et ce qu'il y a de plus étrange et de plus comique à la fois, c'est que tous les deux, en leur qualité de serviteurs dévoués aux intérêts Légasse, sont dans leur rôle respectif; car nous ne nous permettrons jamais de critiquer M. l'abbé Bracq de réclamer, en sa qualité de prêtre, le maintien des sœurs: il est dans son rôle.

Tout autre est notre appréciation à l'égard de M. l'abbé Légasse qui comme supérieur ecclésiastique aurait sévèrement blâmé le curé de Miquelon d'avoir commis cet impair de n'être point d'accord avec son chef hiérarchique au sujet de la compromission intervenue: **pour Miquelon?**

## Le Porche de l'Église

Aujourd'hui apparaît dans sa nudité ce que va être la façade d'entrée de l'église dans ses œuvres basses, puisque le



er n'est encore figuré que par la de l'ascenseur.

rien de grandiose ni de bien architectural. (quoique l'ensemble soit emprunté au style romain), de voir une porte principale bien trop écrasée et flanquée de deux autres petites portes de façade encore plus basses, dont le sommier contrairement à celui de la porte principale n'a rien de romain puisqu'il est au carré comme une vulgaire porte ordinaire d'à côté.

Ces entrées écrasées donnent un aspect triste et lugubre à ce dont on veut faire un monument qui sera certainement manqué dans ses proportions principales, n'en déplaise à M. Deschaux.

Mais laissons là de côté ces appréciations d'esthétique architectural, car les raffinés pourraient nous taxer de profanes en la matière et de n'avoir aucun goût pour le select. Fermons les yeux sur ce qu'il peut y avoir de choquant quant au coup d'œil, et parlons de l'utile avant de l'agréable.

En 1854, nos ancêtres avaient placé l'église et son entrée sur un soubassement d'un mètre élevé en briques, et ils avaient eu raison d'en agir ainsi, car ils avaient profité de l'expérience acquise.

L'élégance du bâtiment un peu surélevé y gagnait et de plus ils savaient qu'aux jours de grande tombée de neige et de dégel, c'était le seul moyen d'en rendre l'accès possible.

L'inconvénient d'entrer de plein pied dans l'église et sous le porche sera, avec les bourrasques de vents de la partie du sud, d'avoir les portes d'entrée de façade en grande partie obstruées, et au printemps, un pied d'eau de dégel séjournera dans le porche où les gens se purifieront par un bain de pieds glacial avant de pénétrer dans le lieu saint.

Si les dévotes acceptent cette pénitence en saintes et par expiation, les médecins et les pères de famille ne le verront pas du même œil, quand il s'agira d'enrayer fluxions de poitrine et bronchites attrapées dans ce cloaque infecte que sera l'entrée de l'église.

Un peu moins d'architecture et un peu plus d'hygiène aurait bien fait.

### Lettre au ministre des colonies

Nous reproduisons ci-dessous une lettre de M. Suchetet député de Pécamp à M. le ministre des colonies. Nos lec-

teurs verront avec quel intérêt et quel tact les députés de nos ports de la Manche s'occupent de tout ce qui intéresse Saint-Pierre.

Bréauté, le 24 juillet 1905.

Monsieur le ministre,

M. le gouverneur des îles Saint-Pierre et Miquelon visite aujourd'hui même, je crois savoir, M. le gouverneur de Terre-Neuve, avec lequel il discutera les propositions concernant les relations diplomatiques entre la France et l'Angleterre. N'y aurait-il pas lieu, à cette occasion, monsieur le ministre, de rappeler à ce dernier les promesses faites par l'entente soi-disant cordiale, l'esprit de conciliation dans lequel cette entente a été faite et dont on semble déjà se départir ?

En effet, les Anglais, aussitôt après avoir pris possession du Franch-Shore, ont prohibé toute espèce d'exportation sur notre ancienne colonie.

De chez eux, les habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon recevaient des bois à feu pour la boulangerie, du bois de spruce qui sert à la fabrication de la boisson des ouvriers, quelques gibiers et poissons (lapins, perdrix, saunons) destinés à l'alimentation, des gaules et gaulettes, du bois tord pour l'armement; maintenant, ils sont privés de toutes ces choses. Le haut gouvernement a, en effet, signé un « act » défendant toute exportation afin, le but est évident, d'affamer Saint-Pierre et de rendre cette colonie inhabitable aux Français.

Par suite de l'accord franco-anglais du 8 avril 1904, nos nationaux devaient avoir, tout comme les Anglais, le droit de pêcher et d'acheter du hareng le long de la côte du *French Shore*. On nous prive de ce droit, on a défendu à ceux-ci de seiner le hareng; cette prohibition nous atteint par contre-coup. — On ne peut plus pêcher qu'au filet; de cette façon, vous comprenez monsieur le ministre, qu'il faudrait plus de 15 jours pour boëtter un navire.

J'ose donc espérer que M. le gouverneur de Saint-Pierre-et-Miquelon voudra profiter de son entrevue avec M. le gouverneur de Terre-Neuve pour lui exposer la nécessité qu'il y a de modifier un tel état de choses qui ne répond aucunement, je le répète, à l'esprit de l'entente cordiale.

Veuillez, monsieur le ministre, agréer, je vous prie, l'assurance de ma haute considération,

Signé : A. SUCHETET,

Député de la 3<sup>e</sup> circonscription du Havre

## AVIS

M<sup>e</sup> J. Lagrosillière, avocat-agréé, informe sa clientèle qu'il ira jouir de ses vacances judiciaires, cette année, au sein de sa famille, à la Martinique.

Il partira de Saint-Pierre par le courrier de demain et sera rentré dans la seconde quinzaine d'octobre au plus tard.

Pour tous renseignements et pour tous renvois d'affaires à obtenir, ses clients sont priés de s'adresser à M. Léon Letournel, son clerc, tous les jours, à son étude, entre dix heures et midi.

## CAMPAGNE DE PÊCHE

Les arrivages continuent à s'effectuer dans d'assez bonnes conditions, sauf quelques exceptions qui sont malheureuses et misérables.

Le Bonnet flamand donne toujours de bons résultats, il est à regretter qu'il y ait si peu de navires et goëlettes à le fréquenter.

Au nombre des heureux de cette semaine, citons MM. Daygrand et Lepaulou, qui sont des plus et des mieux favorisés.

Ces différentes réussites, pour ne pas dire toutes, ont été acquises grâce au bienfaisant capelan que l'on a pris cette année sur les côtes de Langlade et de Miquelon et que des téméraires, pour ne pas dire des insensés, veulent faire disparaître pour faire place à la baieine qui emploiera quarante hommes, à un dollar par jour et pendant six mois.

D'encornets on en prend peu sur les bancs, et sur notre rade il est très capricieux et très rare, malgré qu'il soit très recherché par nos bateaux de pêche.

Il vaut tous les jours 5 à 6 francs le cent, et ce serait une bonne aubaine s'il voulait donner quelque peu en abondance seulement de temps à autre. C'est ce que nous souhaitons pour nos vaillants petits-pêcheurs afin de leur permettre de faire une bonne fin de campagne et d'être les pourvoyeurs de la grande pêche locale.

## 275,000 DOLLARS

Cette semaine, le câble français annonçait que la commission de répartition de l'indemnité pour le French-Shore avait fixé à 275,000 dollars, soit 1,485,000 francs, l'indemnité à allouer aux marins-pêcheurs ayant fréquenté le Golfe. On estime à 2600 marins, nous a-t-on dit, le nombre de ceux qui seraient admis à participer à cette indemnité.

On assure que les autres indemnités seront fixées d'ici le mois de décembre, celles afférentes aux armateurs et aux homarderies.

Pour ne point qu'il y ait de trop grandes déceptions, il serait à souhaiter que la commission internationale se montre un peu moins parcimonieuse que déjà on l'a été dans l'estimation du matériel et des immeubles des occupants français.

## ANNONCES & AVIS

### LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

Pour faire droit aux réclamations d'un certain nombre d'abonnés, la direction de l'éclairage à la lumière électrique a décidé qu'à l'avenir le placement de chaque lampe serait diminué de moitié, soit 8 fr. 10 au lieu de 16 fr. 20. Cette fourniture comprend la pose d'une lampe avec son abat-jour en porcelaine et un mètre de fil souple.

Les personnes désirant se munir de lustres ou appliques pour salon ou salle à manger seront traitées dans les meilleures conditions ne rentrant pas dans celles ordinaires ci-dessus.

Le prix d'abonnement reste le même; Lampe de 16 bougies, 45 francs par an: soit 12 centimes par jour. — Lampe de 8 bougies, 22 fr. 50 par an, soit 6 centimes par jour.

La direction se réserve le placement et le déplacement des lampes. Dans le cas contraire, l'abon-

né qui aurait effectué un changement quelconque pouvant occasionner un accident ou des dégâts en sera seul responsable.

La direction de la lumière électrique se réserve aussi la faculté de visiter et de contrôler, chez ses abonnés, les abus pouvant résulter de l'augmentation du nombre de bougies en contravention avec le contrat intervenu et d'en poursuivre le paiement conformément à la loi.

## A VENDRE

A l'habitation de M. J. Prenveille  
Avec grande réduction de prix

Hameçons.—Avançons.—Moufles.—Un sac de guano.—Deux maillons de chaîne neuve.—Chaînes et ancres d'affourche.—Feuillard en bois.—Clous à boucaut.—Bouteilles.—Ocre rouge.—Vinai gre.—Coaltar.—Fûts vides.—Sel de coussin et autres articles.

Deux Actions du Slip Lefèvre

S'adresser à M. J. DUPONT

## A VENDRE ou A LOUER

Une MAISON à étage, cave et grenier, ayant cour et jardin, eau de source dans la cave, sise au coin des rues du Barchois et Boursaint.

S'adresser à M. René Collet.

## A VENDRE

UN TOMBEREAU

EN BON ÉTAT

et

UNE PAIRE DE ROUES FRANÇAISES

S'adresser au bureau du Journal

## A VENDRE

Salon.—Piano.—Salle à manger.—Buffet.—Chambres à coucher.—Tables.—Chaises.—Stores.—Rideaux.—Tableaux.—Meubles de cuisine et d'appartements.

S'adresser au Rév<sup>d</sup> TEMPLE  
RUE MAMYNEAU

## A VENDRE

Comestibles divers.—Vins en bouteilles.—Parfumerie.—Articles de pharmacie.—Livres de médecine.—Ustensiles de cuisine, linge de corps, de chambre à coucher, de table et de toilette.—Une machine à coudre etc. etc.

Ustensiles, linge et livres sont neufs.

S'adresser à M. Th. CLÉMENT  
ROUTE DE GUEYDON

## AVIS

Le soussigné, représentant des Corderies de la Seine, a l'honneur d'informer MM. les armateurs qu'ils trouveront chez lui à de bonnes conditions:

Câbles manille et acier; funin manille, goudronné; rides, ralingue, coco, lignes de loch, drisses de pavillon, chanvre blanc, lignes de pêche, orains, avançons, remorques coco et manille, lignes amarrages acier et funin, taraud pour câbles, étamine, fil à voiles.

E. BENATRE

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.

